

CELLULE ACHATS MARCHES PUBLICS

DECISION MUNICIPALE n°2025- 234

**Acte modificatif n°1 au marché de travaux d'aménagement
d'une voie piétonne au 17 Rue du Général de Gaulle à Neuilly-
Plaisance – Lot n°1 – Voirie réseaux divers**

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE

VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST

CONSEILLER MÉTROPOLITAIN

ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal n°2020-05-27 du 27 mai 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2131-1,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant que la Ville est liée par le marché n°2024-41 avec la société JEAN LEFEVBRE ILE DE FRANCE sise 54 Boulevard Robert Schuman BP 94 à Livry Gargan (93891), relatif aux travaux d'aménagement d'une voie piétonne au 17 Rue du Général de Gaulle – Lot n°1 – Voirie réseaux divers de la Ville, pour un montant de 240 000,00 euros hors taxes soit 288 000,00 toutes taxes comprises,

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux supplémentaires en vue d'assurer la bonne exécution des travaux du présent lot, pour un montant de 10 099,94 euros hors taxes soit 12 119,93 euros toutes taxes comprises, portant le montant total à 250 099,94 euros hors taxes, soit 300 119,93 euros toutes taxes comprises,

Considérant le projet de l'acte modificatif établi par la société JEAN LEFEVBRE ILE DE FRANCE,

Vu le budget communal,

DECIDE

6 rue du Général de Gaulle

93360 Neuilly-Plaisance

Tél. : 01 43 00 96 16

Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

*(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)*

Certifié exécutoire

Acte publié le 06 / 08 / 2025

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20250724-DM-CAM-2025234-AR
Date de télétransmission : 29/07/2025
Date de réception préfecture : 29/07/2025

Article 1 : De procéder à la signature de l'acte modificatif n°1 portant sur des travaux supplémentaires pour l'aménagement d'une voie piétonne au 17 Rue du Général de Gaulle à Neuilly-Plaisance – Lot n°1 – Voirie réseaux divers, conclu avec la société JEAN LEFEVRE ILE DE FRANCE sise 54 Boulevard Schuman BP 94 à Livry Gargan (93891).

Article 2 : Précise que cet acte modificatif entraîne une augmentation d'un montant de 10 099,94 euros hors taxes soit 12 119,93 euros toutes taxes comprises, portant le montant total à 250 099,94 euros hors taxes, soit 300 119,93 euros toutes taxes comprises.

Article 3 : Précise que toutes les autres clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans l'acte modificatif n°1, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Article 4 : Dit qu'il sera rendu compte de la signature de cette décision au prochain Conseil Municipal.

Article 5 : Dit qu'une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine Saint-Denis
- Monsieur le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Noisy-le-Grand.

Article 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 24 juillet 2025

Christian DEMUYNCK

Maire

